

Année 2009

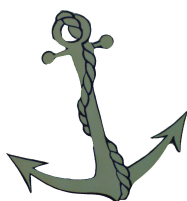
Numéro 01

APPPGJ



#### Sommaire :

- PLAISANCE ET LIBERTÉ SONT INDISSOCIABLES.  
Par Joseph SPITERI, Membre du CLUIP



## L'Ancre de Golfe-Juan

Association des Plaisanciers du Port Public de Golfe-Juan

*“ Homme libre, toujours tu chériras la mer ” (Charles Baudelaire – l’homme et la mer)*

### “ PLAISANCE ET LIBERTÉ SONT INDISSOCIABLES.

Depuis quelques années nous vivons - ou subissons - une accélération fulgurante de tous les codes qui ont constitué notre vie quotidienne durant des décennies.

Notre bassin méditerranéen est un lieu de navigation fort apprécié par de nombreux plaisanciers et cela entraîne un accroissement des demandes de places portuaires émanant de multiples origines géographiques.

La pression est nettement perceptible au niveau des institutionnels en charge de la gestion des ports publics qui souhaitent pouvoir y répondre, mais sans envisager la création de nouvelles infrastructures portuaires.

D'autre part, les mois de juillet et août étant particulièrement prisés par de nombreux plaisanciers touristes, se pose également le problème des places d'accueil visiteurs dans les ports

C'est alors qu'à été mis en place le service de réservation des places dans les ports - RESEDA - censé apporter début de solution.

Là, les affaires se compliquent car de nombreux usagers permanents des ports pratiquent la plaisance journalière ou de courte durée (24 /48 voire 72 h) ce qui est tout à fait leur droit, mais qui ne permet visiblement pas l'optimisation de RESEDA

pour des demandes d'accueil pour un semaine ou plus.

Il faudrait donc que la majorité des usagers permanents soient incités de libérer leurs places pour une certaine durée.

C'est donc au Conseil portuaire de fin d'exercice 2008 que fut vaguement annoncé le projet - Ports vivants - élaboré par la CCI Côte d'Azur et intéressant les ports publics départementaux relevant du Conseil général.

A cet égard, il est intéressant de d'éclairer les différents modes de gestion des ports publics : **Nice, Cannes vieux port, Golfe-Juan vieux port, Villefranche-Darse**, sont gérés en délégation par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Cte d'Azur”.

Le port de Villefranche-Santé est géré en régie directement par le Conseil Général et le port de Menton est géré par la commune de Menton, étant probablement en dehors du projet.

Devant notre insistance à en savoir un peu plus, le projet a été communiqué à votre serviteur (Joseph SPITERI avec la demande de sa confidentialité jusqu'à sa communication officielle) en sollicitant réflexions et avis, ce qui fut fait immédiatement après.

Annoncé en juin 2009, sa communication a été reportée

au Conseil Portuaire d'octobre 2009.

Mais nous ne cachons pas qu'à la majeure partie du projet remis initialement mets quasiment la forme libre de la plaisance telle que pratiquée jusqu'à aujourd'hui aux oubliettes du passé si son application à compter de 2010 devait se faire en l'état.

Cela dit, il ne faut jamais jeter le bébé avec l'eau du bain, et certaines pistes telles que la création de port à sec n'est pas à rejeter, mais il faut néanmoins relativiser la pertinence de cette solution qui ne pourra jamais pallier au manque de place dans les ports.

En effet, seuls les bateaux à moteurs dont les places rentrent dans le service RESEDA pourraient libérer un certains nombre places hors saison estivale, mais ceci ne servirait à rien l'activité de la plaisance étant largement en sommeil.

Et si les manutentions de retraits/mises à l'eau devaient se faire pendant la saison estivale, elles ne concerneraient que les embarcation de tailles inférieures à 7 mètres pour des raisons de facilités de transport.

Et encore faudrait-il disposer de foncier de proximité immédiate qui 'existe plus.